

### PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES LICENCES

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education:

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

#### ARRETE

## Article 1:

La composition des jurys d'examen des licences de l'UFR de Psychologie comme suit :

1<sup>ère</sup> année de Licence Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Psychologie

# Membres du jury:

Laëtitia SILVERT, Président du jury, MCF Armelle NUGIER, Vice-président du jury, MCF

# Semestre 1:

Clément BELLETIER, MCF Michaël DAMBRUN, PU Sylvie DROIT-VOLET, PU Jessica HERGOUALCH, PRAG Marie IZAUTE, PU

# Semestre 2:

Jean-Claude CROIZET, PU Juliette GATTO, MCF Magali GINET, PU Laurie MONDILLON, MCF Guillaume VALLET, MCF

1ère année de Licence Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Sociologie

#### Membres du jury :

Monika WATOR, Président du jury, MCF Marie IZAUTE, Vice-président du jury, PU

## Semestre 1:

Juliette GATTO, MCF Christophe GOBBE, PRAG Sébastien RONGIER, PRAG

# Semestre 2:

Juliette GATTO, MCF Christophe GOBBE, PRAG Sacha LEDUC, MCF

# 2ème année de Licence

**Domaine : Sciences Humaines et Sociales** 

Mention: Psychologie

# Membres du jury:

Laëtitia SILVERT, Président du jury, MCF Armelle NUGIER, Vice-président du jury, MCF

#### Semestre 3:

Catherine AUXIETTE, MCF Michel DESERT, MCF Norbert MAÏONCHI-PINO, MCF Laurie MONDILLON, MCF Philippe VESCHAMBRE, PRAG Laurent WAROQUIER, MCF

#### Semestre 4:

Nadia CHAKROUN-BAGGIONI, MCF Bruno CORBARA, MCF Guillaume DEZECACHE, MCF Magali GINET, PU Pierre-Jean MARESCAUX, MCF Sandrine REDERSDORFF, MCF

2<sup>ème</sup> année de Licence Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Sociologie

## Membres du jury:

Monika WATOR, Président du jury, MCF Marie IZAUTE, Vice-président du jury, PU

## Semestre 3:

Christophe GOBBE, PRAG Hugo LASSALLE, PRCE Emmanuelle ZOLESIO, MCF

## Semestre 4:

Christophe GOBBE, PRAG Agnès ROCHE, MCF Marianne WOOLLVEN, MCF Emmanuelle ZOLESIO, MCF

3ème année de Licence Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Psychologie

## Membres du jury:

Laëtitia SILVERT, Président du jury, MCF Armelle NUGIER, Vice-président du jury, MCF

# Semestre 5:

Norbert MAÏONCHI-PINO, MCF Delphine MARTINOT, PU Alain MEOT, MCF Laurie MONDILLON, MCF Sandrine REDERSDORFF, MCF

## Semestre 6:

Catherine AUXIETTE, MCF Bruno CORBARA, MCF Sylvie DROIT-VOLET, PU Martine COURT, MCF Pierre-Jean MARESCAUX, MCF

#### 3ème année de Licence

# **Domaine: Sciences Humaines et Sociales**

Mention: Sociologie

# Membres du jury:

Monika WATOR, Président du jury, MCF Marie IZAUTE, Vice-président du jury, PU

#### Semestre 3:

Christophe GOBBE, PRAG Sacha LEDUC, MCF Agnès ROCHE, MCF

## Semestre 4:

Martine COURT, MCF Agnès ROCHE, MCF Sébastien RONGIER, MCF

## Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/11/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARI

- Transmis au contrôle de légalité le

1 9 NOV. 2019

- Publié le

1 9 NOV. 2019

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.